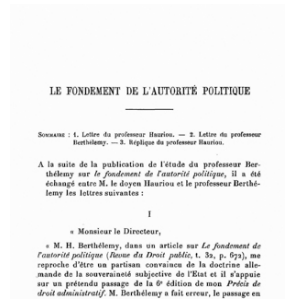
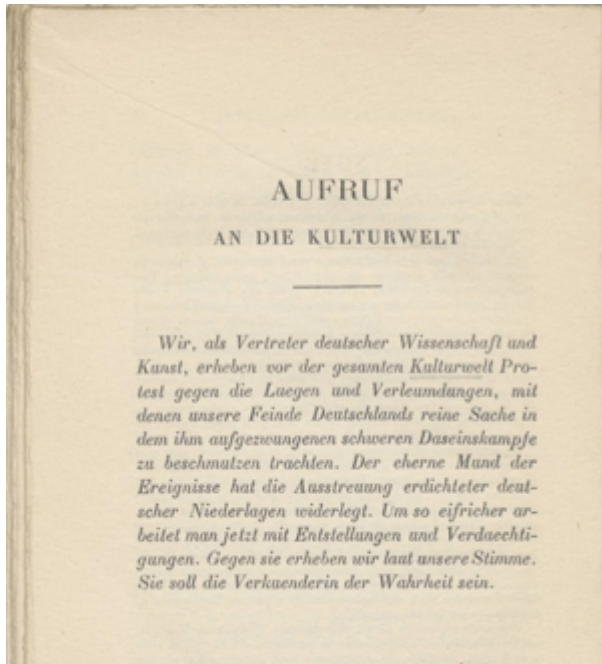

La guerre des juristes

Téléchargé depuis **Des facultés sur le front du droit** le 04/06/2026

<https://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/la-guerre-des-juristes-choisir-son-camp/>



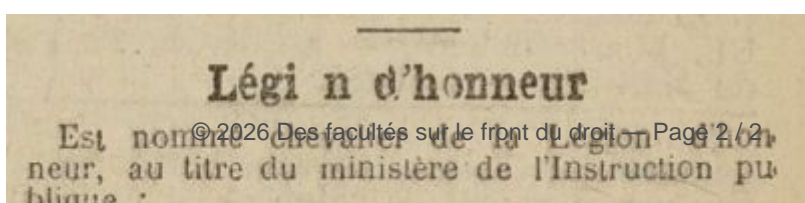
[21 juillet 20184](#)
[novembre 2021](#)
[Des facultés sur le front du droitLa guerre des juristes](#)
[Des usages de la guerre](#)

[19 juillet 20184](#) [novembre 2021](#) [Des facultés sur le front du droitLa guerre des juristes](#)

[La faculté de droit de Paris dénonce la violation du droit des gens par l'Allemagne](#) [controversé publiciste](#)

Dès le début de la Grande Guerre, les professeurs de la faculté de droit de Paris ont dénoncé la « violation de tous les principes » du droit des gens par les Allemands, notamment l'atteinte portée à la neutralité de la Belgique qui était garantie par des traités auxquels avait souscrit la Prusse. Le chancelier Bethmann-Hollweg, « descendant d'un des professeurs de droit les plus connus de l'Allemagne » (Moritz Bethmann-Hollweg, un des disciples de Savigny) n'avait-il pas dit que « les traités ne sont que des chiffons de papier » ? Cette « parole impie » fut rappelée par le doyen Larnaude lors du discours prononcé devant ses collègues le 7 novembre 1914 la veille de la reprise des cours. Ce texte enflammé de patriotisme, qui nous est connu par les registres de la

Les prises de position doctrinales des juristes sont directement impactées par le conflit. Une double lecture de la pensée juridique s'effectue : du fait de la guerre, par la redécouverte et la mise en avant de l'opposition



LOI réprimant les indiscretions de la presse en temps de guerre.
Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
Art. 1er. — Il est interdit de publier, par l'un des moyens énumérés à l'article 23 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, des informations et renseignements autres que ceux qui seraient communiqués par le Gouvernement ou le commandement, sur les points suivants :